

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 27 JUIN 2023

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 21 juin 2023

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

27 juin 2023 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations a lieu à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédent.

1. Convention entre la ville de Maurepas et la SPA relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés
2. Règlement intérieur du conservatoire de musique et d'art dramatique - Modification n°2
3. Règlement intérieur des studios de répétition - Modification n°2
4. Modification de la sectorisation scolaire de la Marnière
5. Règlement intérieur des accueils de loisirs - Modification n°1
6. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
7. Taxe d'aménagement
8. Convention de parrainage avec le Lions Club dans le cadre de l'organisation « Esti'jeune 2023 »
9. Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) - Révision 2023
10. Convention relative à l'organisation des stages "Savoir Nager" entre le comité départemental des Yvelines de la Fédération Française de Natation, le Centre aquatique Castalia, la ville d'Elancourt et la ville de Maurepas
11. Tableau des emplois - modifications
12. Régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Mise à jour n°5
13. Rapport annuel 2022 sur la Laïcité

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

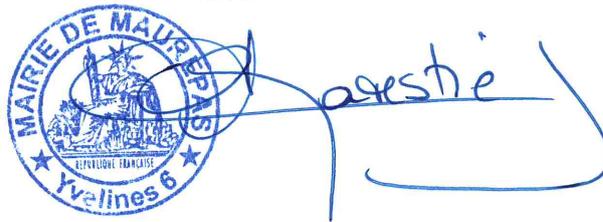
14. Règlement des foulées de Maurepas 2023 – Modification n°1
15. Foulées de Maurepas 2023 - Convention de partenariat avec l'association Ruban rose
16. Foulées de Maurepas 2023 – convention(s) de parrainage
17. Règlement intérieur des équipements sportifs
18. Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Maurepas - bilan de concertation
19. Collège Alexandre Dumas - Transfert de propriété au Département des Yvelines
20. Collège Louis Pergaud - transfert de propriété au Département des Yvelines
21. Acquisitions foncières à la SCI du Donjon

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER

Maire



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas
2 place d'Auxois – CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX
01 30 66 54 00 – mairie@maurepas.fr
maurepas.fr